

# LA SAVATE AMÉNAGÉE

La savate boxe française et ses disciplines associées  
pour les personnes en situation de handicap



L'accessibilité aux pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap s'inscrit dans les réussites à construire. La Savate, sport pour tous, est une volonté de notre Fédération. La Savate aménagée, apportera sa contribution, tant dans le désir d'échanges que dans le dépassement des craintes et l'affirmation personnelle aux publics en situation de handicap. Ce livret réalisé et proposé par la Commission Nationale Handicap est un premier outil, un marchepied vers le sport pour tous.

**Joël Dhumez**  
**Président de la FFSbf & DA**

La fédération a décidé de s'engager dans une démarche visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans ses clubs. Il est important d'accompagner l'ensemble des acteurs fédéraux pour relever ce défi. La Commission Nationale Handicap et la Direction Technique Nationale proposent un document original et ludique pour appréhender les différentes formes de handicap et ainsi faciliter une pratique adaptée. La savate pour tous, une ambition que la fédération souhaite partager.

**Thierry Mardargent**  
**Directeur Technique National**

Force est de constater qu'une réelle demande d'inclusion émerge ces dernières années. Certains clubs relèvent le défi et accueillent d'ores et déjà du public en situation de handicap. La Commission Nationale Handicap et la Direction Technique Nationale proposent un document qui répondra aux questions de celles et ceux qui n'ont pas encore franchi le cap. Tous ensemble, offrons la savate au plus grand nombre.

**Jean-Pascal Santoro**  
Responsable de la Commission Nationale Handicap



# PRÉSENTATION

Ce livret est construit autour de 10 fiches thématiques que vous pouvez parcourir au gré de vos préoccupations. Vous trouverez dans chaque fiche un quizz, un témoignage ainsi que des éléments de compréhension de la thématique abordée. Le contenu de ce livret permet de répondre partiellement au quizz. Le clip, téléchargeable à l'adresse [www.ffsavate.com](http://www.ffsavate.com) vous permet de compléter vos réponses. Téléchargez également la « fiche quizz » à la même adresse ; répondez à l'ensemble des questions : 50 personnes tirées au sort parmi les bonnes réponses gagneront un cadeau !

## Quizz

Selon vous, combien de personnes sont reconnues comme étant en situation de handicap en France ?

- 500 000     3 millions     9 millions

Et combien de personnes en situation de handicap pratiquent régulièrement une activité physique ?

- 500 000     3 millions     9 millions



## → Pour comprendre

3 millions de personnes en situation de handicap pratiquent une activité physique régulière. Au regard du nombre de personnes dans cette situation, ce chiffre pourrait être beaucoup plus important.

La loi « n°2005-102 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées indique » : *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*

La loi aborde de nombreuses thématiques, parmi lesquelles :

- L'accueil des personnes handicapées par la création de maisons départementales des personnes handicapées (M.D.P.H.),
- Le droit à compensation des personnes en situation de handicap,
- Des mesures concernant la scolarité des enfants et étudiants handicapés,
- Des réformes concernant l'accès à l'emploi, le travail en milieu protégé et la retraite,
- La réaffirmation du principe d'accessibilité pour toutes et tous,
- La citoyenneté.

Le principe d'accès à la citoyenneté renvoie directement à la participation des personnes en situation de handicap aux activités sportives et aux fonctions dirigeantes dans les associations.

## Témoignage Olivia, pratiquante de canne de combat

Cela faisait 15 ans que je pratiquais la canne de combat lorsque j'ai eu mon accident. J'ai ainsi découvert que cette discipline sportive pouvait parfaitement s'adapter aux personnes en fauteuil roulant. C'est une activité dynamique, tactique et ludique. Je retrouve le plaisir, l'adrénaline et la sueur des assauts !

# LA SAVATE : SPORT POUR TOUS !

## Quizz

Parmi les personnes en situation de handicap, quel est la part de celles et ceux ayant au moins :

Un handicap moteur

10%

25%

75%

Un handicap sensoriel

10%

25%

75%

Un handicap mental ou psychique

10%

25%

75%

## Témoignage Karim, Educateur spécialisé

La savate boxe française m'a permis de tisser des liens entre champs sportif et médico-social. Via ce média, la personne autrement capable, rassurée par un cadre physique et symbolique, peut s'épanouir.



### Pour comprendre

Chacun, à un moment de sa vie, peut être amené à faire l'expérience du handicap. Dans le champ sportif, l'athlète blessé est en situation de déficience ; il adapte sa pratique à son état de santé. De la même façon, chaque entraîneur de savate boxe française et disciplines associées a déjà adapté son enseignement à une déficience temporaire ou permanente d'un de ses licenciés. Ainsi, on doit considérer la personne en situation de handicap avant tout comme un pratiquant. Ajoutons à cela que le fait de changer les règles (pratiquer la canne de combat assis par exemple) inverse celui qui est perçu comme valide de celui qui ne l'est pas. Le handicap est donc moins un état de fait qu'un état dépendant de la situation.

Il existe trois catégories de handicap :

## **1-Le handicap moteur**

Par exemple, les hémiplésiques, les paraplégiques, les amputés. Par accident ou maladie, de naissance ou non, ceux-ci peuvent être debout ou en fauteuil, en fonction de leur déficience et/ou du moment. Attention cependant ! Dans la grande majorité des situations, la personne a une limitation physique mais pas intellectuelle, même si cette dernière peut avoir du mal à s'exprimer. Il convient donc de s'adresser directement à elle, de ne pas réduire son autonomie par exemple, en poussant son fauteuil, en ouvrant la porte, etc. Il convient de lui laisser le choix d'exploiter ses potentiels. Sachez que 25% des personnes reconnues comme étant en situation de handicap, possèdent au moins un handicap moteur.

## **2- Le handicap sensoriel**

Par exemple, les non-voyants ou les malvoyants, les non-entendant ou les malentendants. De naissance ou non, ceux-ci peuvent avoir des degrés très divers de handicap. Ce type de handicap amène, entre autre, des difficultés dans la communication et par conséquent des problèmes d'intégration de la personne.

## **3- Le handicap mental ou psychique**

Par exemple, trisomiques, autistes, ayant des troubles du comportement ou psychiatriques. Les formes de handicap mental ou psychique sont très diverses. La déficience intellectuelle peut être définie par un retard mental plus ou moins important et par des difficultés à s'adapter aux situations nouvelles. Les troubles psychiques perturbent l'équilibre psychologique et amènent à des conduites qui deviennent difficilement compréhensibles par l'entourage. Dans ce type de troubles, les facultés intellectuelles sont préservées. Dans le cas des troubles du comportement et de la conduite, les personnes remettent en cause les normes sociales et négligent les droits d'autrui. Dans ce groupe, on trouvera souvent des personnes qui sont agitées où inhibées, avec un faible pouvoir attentionnel. 25% des personnes reconnues comme étant en situation de handicap, possèdent au moins un handicap mental ou psychique.

# L'ACCESSIBILITÉ : DES SOLUTIONS EXISTENT !

## Quizz

En 2015, sur les 740 clubs affiliés à FFSbf & DA, combien déclarent être susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap ?

- 23     123     423

En 2015, sur le nombre de clubs susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap, combien déclarent en accueillir effectivement ?

- 06     96     326

## Témoignage Marie-Christine, Club de Faulquemont Créhange

Depuis plusieurs années, notre club s'est ouvert à une « savate pour tous ». Rendre accessible nos activités au plus grand nombre était pour nous une évidence. Aujourd'hui, le pari est réussi, les pratiquants compétiteurs ou de loisirs échangent avec les personnes en situation de handicap. La savate est partagée par des passionnés et dans ces moments, c'est le plus souvent ces personnes un peu différentes qui « nous donnent la leçon ».

### Pour comprendre

Même si votre équipement n'est pas parfaitement accessible, vous pouvez néanmoins accueillir des

personnes en situation de handicap ! Celles-ci trouveront certainement les ressources nécessaires pour atteindre votre salle d'entraînement. Attention cependant aux salles situées en étage pour lesquelles des équipements spécifiques tels qu'un ascenseur, un harnais, etc. sont nécessaires pour pouvoir évacuer notamment les personnes en situation de handicap moteur reconnu.

Votre club utilise un équipement communal ou intercommunal ? Il appartient au propriétaire d'effectuer les travaux de mise en accessibilité. Il vous est néanmoins possible d'améliorer facilement les conditions d'accueil de vos pratiquants par des aménagements simples et peu coûteux :

- En réservant une place de parking, il suffit dès lors d'apposer la signalétique adéquate,
- En favorisant l'accès des non ou malvoyants par l'apposition de signalétiques en braille sous les poignées de portes, etc.

## L'ACCESSIBILITÉ : DES SOLUTIONS EXISTENT !

Ces aménagements peuvent être financés par le Centre National de Développement du Sport... alors pensez-y ! La première chose à faire pour rendre accessible votre club, c'est de faire savoir que vous êtes susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap. Pour cela, rien de plus simple : le répertoire « handiguide » recense toutes les structures sportives qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Inscrivez-vous sur [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

En 2015, seuls 06 clubs affiliés à la FFSbfDA et accueillant des personnes en situation de handicap se sont inscrits sur le répertoire « handiguide ». Il est grand temps, grâce à l'action de chacun d'entre nous, de faire évoluer ce chiffre ! Et combien de clubs sont susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap ? Pour le savoir, rendez-vous sur le site du répertoire « handiguide » !



# HANDICAP : LE CLUB FACE À SES RESPONSABILITÉS

## Quizz

Que signifient les sigles :

F.F.H. : .....

.....

F.F.S.A. : .....

.....

F.F.S.b.f.D.A. : .....

.....

## → Pour comprendre

Existe-t-il une licence « handicapé » ?

Bien sûr que non !

Les personnes en situation de handicap possèdent la même licence fédérale que les valides ouvrant les mêmes droits et couvrant les mêmes conditions d'assurance.

Cette licence permet :

- De participer à la vie électorale de sa fédération,
- De participer aux formations, passages de grades et aux compétitions fédérales.

Elle assure également les pratiquants et les dirigeants dans le cadre de leur activité.

Le club n'a donc aucune démarche particulière à effectuer pour licencier un adhérent en situation de handicap.

Faut-il demander au pratiquant ayant une déficience reconnue un certificat médical spécifique ?

Encore une fois, non ! Vous acceptez l'inscription d'un pratiquant au sein de votre club, dès lors qu'il est en possession d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la savate boxe française et de ses disciplines associées.



## Témoignage Laurence, Présidente de club

Il ne faut pas avoir peur de la responsabilité... peur d'ouvrir la porte de son club à une personne différente.

La responsabilité des dirigeants et des encadrants est identique, que l'on fasse pratiquer des personnes valides ou des personnes en situation de handicap ; ni plus, ni moins !

En tant qu'entraîneur, vous avez :

- Une obligation de surveillance vis-à-vis de vos licenciés,
- L'obligation d'ajuster le niveau de votre séance à celui de votre public. Ainsi, pas question de les mettre en danger !

En tant que dirigeant, vous n'avez pas d'autre obligation que de respecter les aspects législatifs et réglementaires habituels.

Faut-il que le club soit affilié à la Fédération Française Handisport et/ou à la F.F.S.A. ?

Non, de même qu'un pratiquant n'a pas l'obligation d'être licencié dans une de ces deux fédérations.

# L'HÉMIPLÉGIE : UN HANDICAP MOTEUR PARMIS D'AUTRES

## Quizz

La séance doit être :

- plus longue
- plus courte avec des personnes paraplégiques qu'avec des pratiquants valides ?

Quels sont les équipements du fauteuil recommandés pour pratiquer nos disciplines :

- Posséder une roue anti-bascule
- Avoir des freins
- Peser moins de 30Kg
- Avoir une hauteur de dossier minimale

## Témoignage Alexis 31 ans, Melun

-Comment s'est passée ton intégration au sein du club ?

*-Je suis intégré au club. Tout le monde m'accepte comme une personne « normale ». Je donne des conseils aux jeunes et j'aide mon entraîneur en m'occupant de petits groupes.*

-Y a-t-il des aménagements particuliers dans la séance ?

*-Non, je pratique comme les valides.*

-Quelles sont tes perspectives au sein du club ?

*-Je veux devenir entraîneur de savate boxe française. C'est pour cela que je vais m'inscrire à la formation pour obtenir le CQP Animateur de Savate option boxe française.*

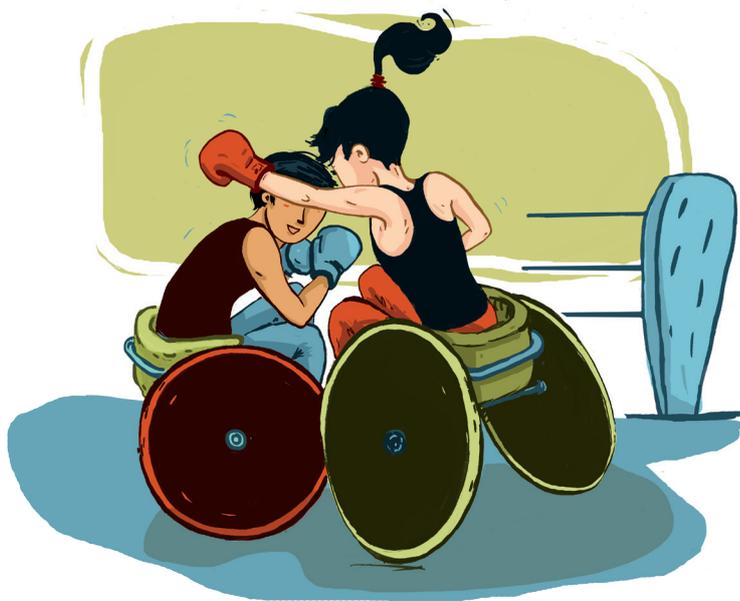
## Pour comprendre

Vous accueillez au sein de votre club un ou plusieurs pratiquants en situation de handicap moteur et vous ne savez pas comment adapter votre pédagogie ? Pas de panique ! En premier lieu, rappelez-vous que le pratiquant connaît parfaitement son handicap. Si la personne ne peut pas réaliser l'exercice demandé ou si elle doit fortement l'adapter, sachez l'écouter. Voici quelques « trucs » pour vous permettre de conduire votre entraînement :

- N'hésitez pas à réduire les difficultés et rassurez vos pratiquants. Vous diminuerez ainsi le facteur « stress »,
- Dans le cas d'une pratique handicapé/valide, pensez à équilibrer le niveau d'opposition,
- Sachez prendre en compte certaines difficultés cognitives de mémoire. N'hésitez pas à répéter voire à reformuler vos consignes.

Attention de ne pas surcharger les entraînements pour les personnes avec aides aux déplacements, par exemple, paraplégiques ou tétraplégiques, car leurs bras sont leurs moyens de locomotion. Avec l'habitude, vous prendrez en compte l'ensemble des troubles associés : infection, sondage, état du moignon, etc. Pensez qu'une séance pour une personne sondée et/ou en fauteuil sera toujours plus longue car le temps de préparation est forcément plus important que pour les valides.

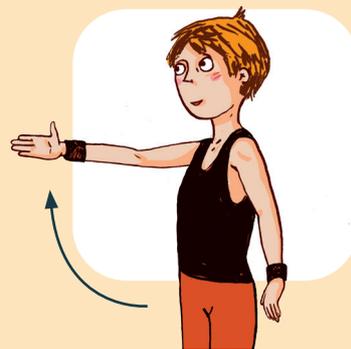
Les personnes à mobilité réduite mais pouvant se tenir debout, même avec une aide, ainsi que les personnes amputées pourront pratiquer l'ensemble des activités proposées par votre club. Pour les personnes en fauteuil, la pratique est forcément plus réduite. Evidemment, pas question de boxe française, mais vous pouvez choisir de n'utiliser que les poings. La canne de combat est particulièrement bien adaptée à la pratique en fauteuil. Et à l'occasion, pourquoi ne pas asseoir l'ensemble de vos « cannistes » sur une chaise le temps d'un assaut ?



# LA SAVATE, UN SPORT RICHE DE SENS !

## Quizz

A quoi correspondent les gestes suivants :



### → Pour comprendre

Un ou plusieurs sourds ou malentendants souhaitent s'inscrire dans votre club. Sachez les accueillir !

Ce type de handicap a parfois tendance à isoler les personnes. En effet, il est compliqué de se comprendre lorsqu'on ne parle pas le même langage.

Favorisez les gestes et la démonstration. Parlez lentement et adressez-vous à tout le groupe pour faciliter la lecture labiale. Vous pouvez aussi utiliser les compétences en langue des signes d'une personne valide ou malentendante pour vous aider à signer vos interventions.



## Témoignage Jean-Pascal, entraîneur de savate boxe française

Les capacités d'attention et de compréhension d'un malentendant sont bien supérieures à ce que je pouvais croire.

En savate boxe française, les gestes d'arbitrage vous aident à communiquer, n'hésitez pas à les utiliser ! Un poing fermé, l'autre main ouverte au-dessus de la tête pour un coup trop puissant, le bras se levant droit devant vous pour un coup balancé, etc. Apprendre également quelques signes liés au sport vous sera très utile.

En ce qui concerne les malvoyants, il est nécessaire de respecter quelques consignes simples. Aménagez les situations d'opposition, vous réduirez ainsi le niveau d'incertitude et laisserez du temps à votre pratiquant pour agir efficacement. Préférez aux démonstrations les consignes orales et n'hésitez pas à guider manuellement vos pratiquants avec leur accord. Peut-on s'entraîner lorsqu'on est non-voyant ? L'opposition n'étant plus vraiment possible, la pratique sera fondée essentiellement sur la motricité et la production de gestes. La leçon individuelle avec des gants ou des pattes d'ours munies de clochettes sera parfois la seule solution envisagée. Et pourquoi ne pas essayer la savate forme ?

## Quizz

Qu'est-ce que la dyspraxie ?

- Un trouble lié à la communication verbale.
- Une altération de la capacité à effectuer des mouvements, alors même qu'il n'y a pas de paralysie.
- Un trouble du développement se manifestant dans les apprentissages numériques, sans atteinte organique.

Les situations ludiques ne sont pas adaptées pour les porteurs de la trisomie 21 :

- Vrai                       Faux

Les personnes porteuses de la trisomie 21 n'apprécient pas le contact physique :

- Vrai                       Faux

### ► Pour comprendre

Comme pour n'importe quelle séance de savate, il est plus facile de conduire un entraînement quand le public est homogène. Le retard mental impose de reformuler les consignes plutôt que les répéter. N'hésitez pas à guider manuellement les pratiquants lors des remédiations. Simplifiez également la tâche pour réduire les incertitudes liées à la situation d'opposition. Sachez rassurer vos pratiquants et soyez intransigeant sur les règles et la sécurité.

Exigez le port de toutes les protections, y compris du casque lorsque cela est possible. Ces publics nécessitent une grande attention. Il est alors parfois opportun de limiter le nombre de pratiquants par séance. Augmentez également le nombre d'animateurs.

Un aménagement spécifique de votre salle est un atout supplémentaire dans la conduite de vos séances. Pensez à avoir un sac de frappe sur pied marqué de cibles de couleurs. Organisez également une zone de travail éloignée de tout mur et protégée par des tapis emboîtables. Les gants doivent être faciles à enfiler. Prévoyez des équipements ou des chasubles de deux couleurs différentes pour mieux identifier les rôles dans les binômes.

La savate boxe française a des effets structurants sur les jeunes en situation de handicap psychique ou psycho-affectif. Dans le contexte de la dyspraxie ou des troubles du comportement, nos disciplines permettent de travailler sur le contrôle pulsionnel et la conscience de soi. Les jeunes trouvent dans la savate un plaisir relationnel essentiel.

Peut-on pratiquer lorsqu'on est autiste ?

Nos disciplines sont relativement bien adaptées aux autistes légers. Dans le cas de troubles autistiques plus lourds, l'adaptation est parfois telle que nous ne pouvons plus véritablement parler de pratique d'opposition. L'individu a de grandes difficultés à entrer en relation et il semble difficile de mettre en place des situations de confrontation. La leçon individuelle est parfois la seule possibilité face à ce public.

## Témoignage Eric, pratiquant adulte de savate boxe française

Pourquoi pratiques-tu la savate ?

*Pour m'amuser à la boxe.*

Que préfères-tu dans l'entraînement ?

*Les gants et le sac de frappe. J'aime bien mon moniteur, il est gentil.*

Que veux-tu faire plus tard ?

*Boxer sur un vrai ring.*



## Quizz

Qui peut accéder à la spécialisation fédérale « public handicapé » ?

- Les licenciés sans qualification particulière.
- Les titulaires d'un CQP Animateur de Savate ou d'un moniteur fédéral de Savate au minimum.
- Les titulaires d'un BPJEPS Boxe Française au minimum.

L'obtention de la spécialisation fédérale « public handicapé » est nécessaire pour pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap au sein de votre club :

- Oui
- Non

### → Pour comprendre

L'enseignant de club est au minimum un titulaire du moniteur fédéral de Savate et/ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Savate (CQP AS).

La FFSbf & DA propose également, et en complément, la spécialisation fédérale « public handicapé », d'une durée de 21 heures qui permet aux enseignants de renforcer leurs compétences en matière d'accueil et d'aménagement des séances pour des publics en situation de handicap.

Les enseignants handicapés ont accès à l'ensemble des formations professionnelles et continues ainsi que des examens de la FFSbf & DA. Si besoin, des aménagements peuvent être envisagés pour compenser le handicap.



## Témoignage Sébastien, membre de la Commission Nationale Handicap

Comme de nombreux jeunes j'étais fan de Bruce Lee, de Jackie Chan et de toutes sortes d'arts martiaux. Malheureusement, atteint d'un handicap évolutif touchant les fonctions motrices, je me suis souvent fait refouler de différents clubs de sport.

Jusqu'au jour où j'ai ouvert la porte du G.U.C Boxe Française. A partir de là, l'aventure a commencée.

J'ai été accueilli de la même manière qu'une personne valide, même si je n'avais pas le potentiel pour faire de la compétition, ni pour pratiquer une boxe française « académique ». Pourtant, leur investissement à mes côtés m'a permis d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et c'est ainsi que j'ai pu passer mes diplômes jusqu'au Brevet Professionnel que j'ai décroché en 2015.

Mon investissement a donc été complet dans ce club et je me suis retrouvé à encadrer les compétiteurs et suivre leur préparation.

Certains enseignants peuvent également suivre une formation complémentaire aboutissant à des certifications spécifiques :

- L'Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA), parfois orientée sur les sports de combat, délivrée par la FFSA.
- Le Certificat de Qualification Handisport (CQH) délivré par la FFH.

L'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) favorise l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Alors... faites de votre passion votre métier !

# LA VIE DU CLUB, C'EST BIEN PLUS QUE LA SAVATE !

## Quizz

Pour participer à l'Assemblée Générale du club, il est obligatoire :

- D'être licencié.
- D'être pratiquant.

Seuls les enseignants valides peuvent être seconds lors des compétitions officielles :

- Vrai
- Faux





## Pour comprendre

En fonction du nombre de personnes concernées, de l'organisateur du club et des types de handicaps, vous prévoyez des séances communes ou bien spécifiques. De même, il n'est pas toujours aisé de rendre accessible toutes vos séances aux personnes en situation de handicap. C'est votre rôle de refuser parfois l'accès à une séance si la personne ne correspond pas au niveau ou au public ciblé.

Pour autant, l'inclusion passe par bien d'autres moyens que le simple accès à vos séances d'entraînements. La saison sportive est riche d'événements : les déplacements en compétition, les passages de grades, le repas de Noël, la galette des rois, la fête de fin de saison, l'Assemblée Générale, etc. Autant de moments favorisant l'inclusion de vos licenciés en situation de handicap.

Enfin, proposez à vos licenciés en situation de handicap d'intégrer des fonctions dirigeantes au sein de votre club. Participer à l'Assemblée Générale, c'est facile, il suffit d'être licencié ! Ceux-ci pourront également devenir moniteurs ou juges arbitres. Bref, la vie du club, c'est bien plus que la savate !

## Témoignage Patrice, éducateur sportif

Je pense que la boxe française est pour les personnes en situation de handicap un réel moment de partage, d'apprentissage et de valorisation de soi. Quand je vois un sourire illuminer le visage d'une personne qui arrive à réaliser les bons gestes, c'est la meilleure manifestation du plaisir à pratiquer.

# LA SAVATE POUR TOUS, UN LABEL FÉDÉRAL !



## Quizz

Combien de clubs ont été labellisés « savate pour tous », tous niveaux confondus, en 2015 :

91

111

251

## ► Pour comprendre

Le label « Savate pour tous » garantit un accueil de qualité au sein d'un club proposant plusieurs activités, dans des créneaux horaires spécifiques, avec du matériel adapté et un encadrement diplômé.

Il favorise ainsi l'accès à la savate boxe française, à la savate bâton défense, à la savate forme et à la canne de combat et bâton. Il favorise aussi l'accès aux personnes éloignées de la pratique sportive, notamment les féminines et les personnes en situation de handicap. C'est un gage de qualité pour le pratiquant loisir souhaitant diversifier sa pratique.

Concernant le volet « handicap », il vous suffit, pour obtenir le niveau bronze d'inscrire votre club dans le répertoire « handiguide ». Si, en plus de cela, au minimum un de vos entraîneurs est détenteur de la spécialisation fédérale « public handicapé », votre club obtient le niveau argent. Si, en outre, votre club possède au minimum 40% de licenciées féminines, ou si vous proposez trois activités différentes, il sera labellisé niveau or.

La demande de label est possible dès la procédure de ré-affiliation et se déroule en quelques minutes, directement depuis l'espace dirigeant du site Internet fédéral.

Alors... pensez-y !

## Témoignage Ludivine, Club d'Evry, Label Savate pour tous 2015, niveau Or

Rendre la savate accessible à tous, c'est partager les valeurs de notre discipline, c'est rendre la confiance en soi à celles et ceux qui l'ont perdue, et s'enrichir de la différence. Ouvrir nos portes à tous les publics nous permet de vivre une belle aventure humaine, intense en émotions

# LA SAVATE AMÉNAGÉE

La savate boxe française et ses disciplines associées pour les personnes en situation de handicap

Téléchargez ce document, la vidéo et la fiche Quizz sur [www.ffsavate.com](http://www.ffsavate.com)

Pour plus d'informations :

Le site du Pôle Ressource National Sport et Handicaps [www.handicaps.sports.gouv.fr](http://www.handicaps.sports.gouv.fr)

Le site du répertoire Handiguide [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

Le site du Ministère des Sports [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

Conception : Hugues Relier

Rédaction : Nancy Joseph, Sébastien Pilot, Hugues Relier, Jean-Pascal Santoro, Victor Sébastiao.

Relectures et corrections : Agnès Pacquelin, Stéphane de Leffe.

Illustrations et mise en page : Marie-Pierre Oddoux

Fédération Française de SAVATE boxe française et D.A.

49, rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS - Tél. 01.53.24.60.60 – <http://www.ffsavate.com>